



11^{ème} édition 24 septembre 2017
Départs du CENTRE SPORTIF CALMAT, 76380 CANTELEU

Bulletin d'inscription
à retourner à :

Bob & Claudine Gard
18 rue Jacquard
76100 ROUEN

Une organisation du club :
Les partenaires :



Cocktail	Distance	Dénivelé	Heures de départ	-18 ans	-18 ans FFCT	+18 ans	+18 ans FFCT
Famille	15 à 18 km	+ 160 à 180 m	Entre 9h00 et 10h00	2 €	gratuit	5 €	3 €
Sportif	31 à 35 km	+ 660 à 730 m	Entre 8h30 et 9h30	5 €	3 €	7 €	5 €
Expert	41 à 50 km	+ 900 à 1200m	Entre 8h et 9h	5 €	3 €	7 €	5 €

Cochez votre choix ou inscription en ligne sur le site www.rouen.com

Merci de libeller les chèques à l'ordre de VTT ROUEN

Pour les adhérents FFCT, présentation de la licence à l'inscription (photocopie jointe au règlement ou au secrétariat d'accueil).

Attention : veillez à respecter la date limite de réception du 20 septembre 2017,

Inscription sur place possible à partir de 7h45 avec un supplément de 3 €

Nom :Prénom:.....Date de naissance :...../...../..... Sexe :M-F

Adresse complète :

Code postal : Ville:.....

Téléphone portable :

En cas d'urgence : M/Mme : Tél :

Club : Fédération :

Adresse mail :@.....

Inscription à l'OXYBIKE

«J'accepte, après en avoir pris connaissance, le règlement ci-dessous de l'Oxybike VTT du dimanche 24 septembre 2017, et reconnais être en possession d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du VTT de moins de 6 mois.»

SIGNATURE :

Pour les mineurs de - de 18 ans

Je soussigné,..... autorise mon fils, ma fille (nom, prénom) âge :..... à participer à la randonnée VTT Oxybike du dimanche 24 septembre 2017 et reconnais avoir pris connaissance du règlement, de l'obligation d'être en possession d'un certificat médical de moins de 3 mois pour mon enfant et de la relative difficulté de l'épreuve.

SIGNATURE du responsable légal :

Règlement de l'épreuve

ARTICLE 1 : Le port du casque rigide est obligatoire tout au long de la randonnée.

ARTICLE 2 : Les participants doivent se considérer en randonnée et non sur une course et engagent leur propre responsabilité.

ARTICLE 3 : Chaque participant se doit de respecter strictement le Code de la Route et les consignes ou injonctions des équipes de l'organisation, de la Police et de la Gendarmerie.

ARTICLE 4 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de casse, perte, vol ou incident perturbant la randonnée.

ARTICLE 5 : Seuls sont admis les VTT (tandems VTT aussi). Les participants s'engagent à se présenter avec un VTT en parfait état de sécurité.

ARTICLE 6 : La randonnée est ouverte à tous. Les mineurs de moins de 18 ans devront obligatoirement fournir l'autorisation parentale ci dessus ainsi que le certificat médical obligatoire.

ARTICLE 7 : Chaque participant s'engage à avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile auprès de son assureur.

ARTICLE 8 : Pour des raisons de sécurité, aucun départ ne sera autorisé avant l'heure et le passage des ouvreurs.

ARTICLE 9 : En cas de difficultés, de retards ou en cas d'intempéries, l'organisateur se réserve le droit de faire rejoindre l'arrivée par des itinéraires de délestage sur route et d'appliquer une ou des barrières horaires.

Site de départ : centre sportif A. Calmat – 76380 CANTELEU